Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

5.8a Zonage

Saint-Michel-Escalus

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 30/06/2025
PLUi modifié par D.C.C. du 21/09/2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 040-244000857-20260921-DEL2026084C-DE

Légende

LIBELLE

1AUEx, 1AUEy, 1AUHb, 2AUH, A, Ap
N, Nai, Nbot, Ne, Neq, Ner, Nk
NL, Np, Nt, Nx, UA, UB, UBh
UC, UE, UK, UKc, Upv, UTa, UTb
UX, UXr, UY, UYa

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Plantation à réaliser
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé (loi littoral)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Habitats d'intérêt communautaire
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone humide
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - patrimoine naturel
- Secteur d'OAP
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Zone de bruit liée au classement sonore des infrastructures terrestres
- Aléa incendie de forêt - DDTM40 2015
- Interface entre la zone d'aléa fort incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2024 .

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés

Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Extension du cimetière	2746 m²
2	Commune	Création de stationnement	5332 m²
3	Commune	Création de la liaison par cheminement doux	942 m²
4	Commune	Aménagement d'espaces publics	732 m²

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 040-244000857-20260921-DEL2026084C-DE

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

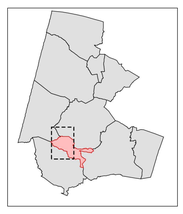

5.8b Zonage

Saint-Michel-Escalus

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 30/06/2025
PLUi modifié par D.C.C. du 21/09/2026

Légende

LIBELLE			
1AUEy	N	NL	UBh
1AUHb	Nai	Np	UC
2AUH	Ne	Nt	UE
A	Neq	Nx	UX
Ap	Ner	UA	UXr
	Nk	UB	UY

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L.151-11-2°
- Plantation à réaliser
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - boisement
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Secteur de diversité commerciale à protéger (L. 151-16)
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Espace boisé classé (loi littoral)
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - entité boisé
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Habitats d'intérêt communautaire
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Zone humide
- Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - patrimoine naturel
- Secteur d'OAP
- Zone de bruit liée au classement sonore des infrastructures terrestres
- Aléa incendie de forêt - DDTM40 2015
- Interface entre la zone d'aléa fort incendie de forêt et les zones urbaines

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2024 .

0 100 200 m

Liste des emplacements réservés

Identifiant	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Extension du cimetière	2746 m²
2	Commune	Création de stationnement	5332 m²
3	Commune	Création de la liaison par cheminement doux	942 m²
4	Commune	Aménagement d'espaces publics	732 m²

CÔTE LANDES NATURE
communauté de communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

5.8c Plan Risques

Saint-Michel-Escalus

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 09/12/2019
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 15/05/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 13/01/2025 au 14/02/2025
PLUi approuvé par D.C.C. 30/06/2025

Risques

- Aléa Fort incendie de forêt
- Interface entre la zone d'aléa fort incendie de forêt et les zones urbaines
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2024 .

0 100 200 m

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 01/07/2025
ID : 040-244000957-20250630-DELI2025045C-DE

Vielle-Saint-Girons
Linxe
Léon
Castets